Séance du 2 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale située 8 rue Eugène Chauvelier, dans le cadre des recommandations sanitaires, sous la présidence de M. Jean-Paul COQUILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : Martine Letourneur, Mickaël Feuvrier, Nicolas Padois, Anne Molard, Christophe Krakus, Patrice Coutelle, Ingrid Caté.

Absentes excusées : Mmes Solène Loyer et Marion Marie

Mme Anne Molard a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021

2021-09-d1

Achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire rappelle que l'achat d'un défibrillateur a été prévu au budget primitif 2021.

Le marché a été attribué à l'entreprise « The Surgical Company » par le groupement de commande coordonné par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition d'achat d'un défibrillateur AED3A avec coffret extérieur et maintenance sur 6 ans au tarif de 2417 € HT soit 2900,40 € TTC et autorise le Maire à signer le bon de commande.

La dépense sera imputée en investissement au compte 2188-31

Le défibrillateur sera installé sous l'auvent de la salle communale.

2021-09-d2

Décision modificative n°1 budget primitif principal 2021

Le conseil municipal vote les modifications suivantes au budget primitif principal 2021 Augmentation des crédits au compte 2188-31 de 901 €

Fonctionnement Dépenses			Fonctionnement Recettes		
615228	Entretien autres bâtiments	- 901			
023	Virt à la section d'invest	+ 901			
	TOTAL	0		TOTAL	0
Investissement Dépenses			Investissement Recettes		
2188-31	Défibrillateur	+ 901	021	Virt de la section de fonct	+ 901
	TOTAL	+ 901		TOTAL	+ 901

2021-09-d3

Etude par le CAUE : Requalification des espaces publics de la commune

Le conseil municipal a, par délibération du 18 décembre 2020, autorisé le Maire à signer une convention d'accompagnement par le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une étude portant sur la requalification des espaces publics de la commune.

Le CAUE a rendu son rapport le 20 août, le rapport est présenté à l'ensemble du conseil municipal, il s'agit d'une base de réflexion sur l'aménagement du centre bourg, du cimetière et de la zone de jeux à l'entrée du bourg.

Aménagement pour la sécurité dans le bourg

L'étude d'ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe) pour la création d'un plateau devant la mairie et la création d'îlots de stationnement rue Bourdon Durocher sera remise fin novembre 2021.

Dans l'attente de cette étude, une première phase de sécurisation du bourg va être lancée, sur recommandation de l'ATESART, des arrêtés pour l'installation de Stops sont en cours de préparation.

2021-09-d4

Aide à la voirie communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il prendra les arrêtés nécessaires pour réglementer la circulation dans le bourg.

Le Conseil municipal décide d'imputer en investissement au compte 2152-40 la somme de 1560 € TTC pour la fourniture et pose des panneaux STOP et bandes thermoplastiques, comme prévu au budget.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide à la voirie Départementale pour cette opération ainsi que pour le revêtement de la VC 9 en agglomération.

La demande d'aide à la voirie communale portera donc un montant total HT de 3126,80 €.

2021-09-d5

Convention pour l'ouverture au public d'un chemin de randonnée sur une propriété privée

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le propriétaire de la parcelle cadastrée A 401 pour autoriser l'ouverture à la circulation des randonneurs pédestres, équestres, et vététistes sur un sentier défini sur ladite parcelle, ce qui permettra de faire la liaison avec le Chemin Rural n°44.

Pour: 8, contre: 0, abstention: 0

2021-09-d6

Organisation de la remise des résultats du concours de fleurissement

Le conseil municipal décide d'organiser dimanche 17 octobre 2021 à 11h30 une cérémonie pour la remise des bons de fleurissements et d'accueillir à cette occasion les habitants qui se sont installés récemment à Chemiré.

Questions diverses

Accès à la Chapelle d'Etival en Charnie

Par délibération en date du 4 juin 2021, le conseil municipal a donné mandat au Maire pour engager une requête en référé devant le tribunal administratif, mesures-utiles tendant à l'évacuation de la parcelle du domaine public occupée par Monsieur Duchemin.

Par ordonnance en date du 13 juillet 2021, le juge des référés a rejeté la requête de la commune de Chemiré en Charnie.

Ordre de Malte épicerie itinérante destinée aux personnes défavorisées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ordre de Malte a passé une convention avec la communauté de communes LBN pour une épicerie itinérante rurale destinée aux personnes défavorisée qui peut intervenir sur les communes du territoire.

Cimetière

La commission cimetière informe que des panneaux ont été posés dans le cimetière pour informer les familles qu'une procédure de reprise de certaines concessions va être mise en place.

Devenir de la salle Chauvelier

Une commission se réunira prochainement pour étudier le devenir de la salle Chauvelier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h00.